



19 novembre 2019

Rigoles de Vionnaz

La renaturation du site est achevée

Les travaux de renaturation du site naturel protégé des Rigoles de Vionnaz sont achevés. L'ensemble du projet sera encore complété l'an prochain par l'installation d'un dispositif d'information et d'une paroi d'observation supplémentaire. L'élaboration d'un concept de gestion et de suivi scientifique sur le long terme assure désormais la préservation de ce bas-marais d'importance nationale propriété de Pro Natura et de la Murithienne (Société valaisanne des sciences naturelle).

Débuté il y a cinq ans, le chantier de renaturation du site naturel protégé des Rigoles de Vionnaz a consisté à débroussailler le bas-marais, recreuser des plans d'eau et restaurer le système d'inondation permettant d'enrayer l'assèchement de la tourbière. Dernière étape symbolique du projet, deux postes d'observation viennent d'être installés le long d'un sentier didactique destiné au public.

Le dispositif sera encore complété en 2020 par la pose d'une paroi d'observation supplémentaire et de trois panneaux d'information. Sur le site, l'activité humaine ne se limite pas à l'observation et à la balade, puisqu'une exploitation agricole extensive du marais a été mise en place pour garantir un entretien optimal des espaces.

Le coût des travaux, qui se monte à 440'000 francs, est pris en charge par Pro Natura (20%), le Canton (20%) et la Confédération (60%). Différents partenaires comme la Commune de Vionnaz, la Station ornithologique Suisse ou le Triage forestier du Haut-Lac ont également participé à la renaturation de ce biotope.

Dernier vestige des 700 hectares de tourbières que comptait la plaine du Rhône au début du siècle dernier, le site des Rigoles de Vionnaz s'est progressivement appauvri au gré de l'exploitation de la tourbe et des drainages dont il a fait l'objet. Les travaux de revitalisation se sont avérés nécessaires en raison de l'embroussaillage progressif du site. Les milieux naturels se sont peu à peu fermés, aboutissant à une banalisation des espèces. De surcroît, la vétusté des buttes érigées au milieu des années 1990 pour réguler le niveau d'eau dans les différentes parties du marais imposait leur remise en état.

Si le site des Rigoles de Vionnaz est protégé au niveau cantonal depuis 1991 et classé comme bas-marais d'importance nationale, la première convention de protection remonte à 1980. Le terrain était alors propriété de l'entreprise Ciba-Geigy de Monthey.

Pro Natura et La Murithienne se sont par la suite progressivement portés acquéreur de l'ensemble du site. Dès lors, des premiers travaux de revitalisation visant à éviter l'assèchement du biotope ont été entrepris, tels la création d'étangs ou l'aménagement de casiers inondables permettant de réguler le niveau d'eau. Faute de pouvoir assurer un entretien régulier, Pro Natura s'est alors tournée vers l'Etat du Valais pour subventionner une deuxième renaturation et une pérennisation de la zone.



Personnes de contact

Yann Triponez, Biologiste - Service des forêts, des cours d'eau et du paysage,
027 607 10 12

Marjorie Berthouzo, Responsable des réserves naturelles - Pro Natura Valais,
079 778 05 86